



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division
de l'Administration
et des Personnels**

DAP 2

Gestion des Actes Collectifs

Affaire suivie par
Audrey SKIBA

Téléphone
01 57 02 61 77

Mél
ce.dap2@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur réunie en sa séance du 29 juin 2020 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2020, sur le tableau d'avancement au grade des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure (SAENES) de Classe Exceptionnelle, les SAENES de Classe Supérieure dont les noms suivent :

1. Mme CAZERGUES Sylvie affectée au lycée Guillaume Budé à LIMEIL BREVANNES ;
2. Mme GUEYE-MARY Soukeyna affectée au lycée Olympe de Gouges à NOISY LE SEC ;
3. Mme POSTDAM Jocelyne affectée au collège Arthur Chaussy à BRIE-COMTE-ROBERT ;
4. M. BEN-ALI Lahoussine affecté au collège Jean Jaurès à PANTIN ;
5. M. DALQUIER Fabien affecté au college Césaria Evora à MONTREUIL ;
6. Mme DESVERGNES Sandrine affectée au lycée Gustave Eiffel à VARENNES-SUR-SEINE ;
7. Mme KIRMANN Catherine affectée au lycée Condorcet à LA VARENNE-ST-HILAIRE ;
8. Mme AUSTER Marie-Claude affectée à l'EREA Stendhal à BONNEUIL-SUR-MARNE ;
9. Mme CLUZEL Sylvie affectée au collège Les Mousseaux à VILLEPINTE ;
10. M. POMART Denis affecté au collège Charles Péguy à VERNEUIL L'ETANG ;
11. Mme MEUNIER Fabienne affectée au collège Amédée Dunois à BOISSY-ST-LEGER ;
12. Mme SOLE Nathalie affectée au collège Jean Macé à VILLENEUVE-LE-ROI ;
13. Mme THOMAS Yolande affectée au lycée Pierre de Coubertin à MEAUX.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 JUIL. 2020

Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale

Sylvie THIRARD